

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE**



**AVIS DE PROMULGATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU  
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET  
DE TRAITEMENT DES PLAINTES**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, QUE :

Le 7 janvier 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Adelme a adopté la POLIQUÉ de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

L'original de cette politique est déposé au greffe de la municipalité de Saint-Adelme dans les archives de la municipalité, où toute personne intéressée peut prendre connaissance, aux heures d'ouvertures de bureaux.

Cette politique doit être en place et rendre accessible à notre personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail.

La présente politique a pour objectif d'affirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Adelme à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son entreprise, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire. Elle vise également à établir les principes d'intervention qui sont appliqués dans l'entreprise lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée à l'employeur ou à son représentant.

DONNÉ à Saint-Adelme, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

M<sup>me</sup> Anick Hudon, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière